

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e), KLER SCH, Carine représentant légal du dispensateur de formation PROMOTRANS BORDEAUX FPC, situé RUE DE STRASBOURG Z.I. DE BORDEAUX FRET- 33521 BRUGES CEDEX

atteste que **M. AMOR Soufiane**, salarié(e) de l'entreprise **LIP BORDEAUX TRANSPORTS** a suivi l'action de formation **MATIERES DANGEREUSES FORMATION DE BASE RECYCLAGE**

Nature de l'action¹:

Actions de formation

qui s'est déroulée du **23/03/2026** au **24/03/2026**

pour une durée totale de **14 heures** (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés)²

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à **BRUGES CEDEX** le **29 mai 2026**

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation
(nom, prénom, qualité du signataire)
KLER SCH Carine –Directeur(trice) de centre

Groupe
promotrans
PROMOTRANS FPC
Av. de Strasbourg - ZI Bordeaux Frêt
33521 Bruges Cedex
T.05 56 69 40 20 / F.05 56 69 40 29
SAS au capital de 6 420 000 €
RCS Paris 808 634 141

¹ Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

² Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.